

Lyon, 27 septembre 2019

## Les calculs erronés de la Canol à propos de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon a pris connaissance des accusations de l'association d'habitants de l'ouest lyonnais (Canol) sur un prix de l'eau qui serait « trop élevé ». Face à ces accusations et à la demande de l'association de rembourser les sommes qu'elle estime « trop perçues » aux contribuables métropolitains, la collectivité s'inscrit en faux contre ces accusations et souhaite rappeler quelques éléments « oubliés » par la Canol.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Métropole de Lyon dégagent conformément aux règles de la comptabilité publique un excédent au niveau du fonctionnement. Mais ces sommes sont dédiées à la couverture du besoin de financement lié à l'investissement, sous trois formes principales :

- D'une part les dotations aux amortissements qui sont évoquées par Canol et servent aux grosses réparations et au renouvellement des réseaux (4 057 km de canalisations d'eau potable et 3 322 km d'égouts)
- D'autre part, l'investissement en équipements nouveaux pour leur part autofinancée, ce qu'oublie Canol
- Ainsi que le remboursement du capital de la dette relatif aux emprunts souscrits par la Métropole, pour la partie non autofinancée des investissements, ce qu'oublie également Canol

**Ainsi, la seule prise en compte des dotations aux amortissements comme le fait la CANOL s'avère insuffisante au financement d'extension ou de mise aux normes des réseaux, ces besoins allant bien au-delà du seul renouvellement.**

Ne considérer – comme le fait la Canol dans ses calculs - que la section de fonctionnement sans prendre en compte l'intégralité de la section d'investissement est totalement contraire aux règles de la comptabilité publique et produit des résultats très éloignés de la réalité.

Il est aussi nécessaire de rappeler que les budgets de l'eau potable et de l'assainissement sont des budgets annexes, différenciés l'un de l'autre, alors que la Canol, dans ses calculs, additionne des chiffres qui ne peuvent pas s'ajouter l'un à l'autre.

La collectivité rappelle enfin que le prix du m<sup>3</sup> d'eau payé par le contribuable s'élève à 3,13 €/m<sup>3</sup> quand il se monte en moyenne à 3,63 €/m<sup>3</sup> dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole